

MESSAGE URGENT : EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Bulletin interne de prévision régionale à destination des préfets et membres des comités d'experts

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté

Bulletin émis le : 30/12/2019

Date de début de l'épisode : 31/12/2019

Situation :

Les conditions météorologiques anticycloniques qui règnent sur la région Centre-Val de Loire et en particulier sur le Loiret sont favorables à une accumulation des particules en suspension (PM10) dans l'atmosphère. En conséquence, un dépassement du seuil d'information et de recommandation fixé à 50 µg/m3 en moyenne journalière devrait avoir lieu demain, mardi 31 décembre 2019 sur le département du Loiret (45). Un nouveau point d'information vous parviendra dans la matinée demain mardi 31 décembre avant midi.

Niveaux de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu demain	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour demain
Cher (18) Arrêté n°2017-1-1489 du 28 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Eure-et-Loir (28) Arrêté Préf-CABINET-SIDPC 17/11/01 du 24 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Indre (36) Arrêté du 06 décembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Indre-et-Loire (37) Arrêté du 27 décembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher (41) Arrêté n°41-2017-11-16-002 du 16 novembre 2017		conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loiret (45) Arrêté du 16 novembre 2017	PM10	conforme	> seuil information et recommandation	Aucune procédure	Information et recommandation

NOTA :

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- **Ce bulletin est régional** : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par :

A. YAHYAOUÏ (06-88-65-62-75)

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau :

Abderrazak YAHYAOUÏ (06-84-96-31-62), alerte-qualite-air@ligair.fr

Destinataires :

Préf. 18

Préf. 28

Préf. 36

DREAL

COZ

Préf. 37

Préf. 41

Préf. 45

ARS

Air Pays de la Loire

Atmo Normandie

Air Breizh

Comité d'experts

